

# Les bas salaires : du travail précaire et du temps partiel

55 000 salariés gagnent moins de 9 000 € par an, soit moins de 77 % du Smic annuel. Ce sont des ouvriers et des employés en emploi temporaire et/ou qui travaillent à temps partiel. La plupart d'entre eux sont des jeunes ou des femmes. Beaucoup occupent les emplois aidés de l'administration et des associations ou travaillent dans le commerce, les services et l'intérim.

On peut travailler et être pauvre. C'est ce que nous montre l'étude sur la pauvreté monétaire relative, ou celle sur les bas revenus selon les fichiers de la CAF. La pauvreté d'un travailleur dépend, certes de son revenu d'activité, mais aussi des revenus des autres membres du ménage dans lequel il vit, et de la taille de ce ménage. Un salarié payé au Smic peut se retrouver en situation de pauvreté, si son seul salaire doit subvenir aux besoins d'une famille nombreuse. Tandis, qu'une autre personne travaillant à mi-temps, peut échapper à la pauvreté si elle vit en couple avec un conjoint au salaire élevé.

Nous n'étudierons pas ici les "travailleurs pauvres" mais "les travailleurs à bas salaires", donc sans prendre en compte la dimension ménage. L'expression "bas salaires" recouvre ici ce que nous appelons le revenu salarial annuel, c'est-à-dire l'ensemble des revenus nets d'activité salariée, plus les éventuelles indemnités de chômage, perçus au cours d'une année entière. Cela permet de mieux tenir compte des emplois atypiques (CDD, emplois aidés, temps partiel, intérim), des ruptures de contrat, des périodes de chômage et de la double activité.

## Travailler pour moins de 9 000 € par an

55 000 salariés, sur les 200 000 qui ont été employés en 2006 par les entreprises privées ou semi-publiques et les collectivités locales, ont perçu un bas revenu salarial annuel. Le seuil de bas revenu salarial annuel<sup>1</sup> est égal aux deux tiers du revenu salarial annuel médian, calculé à La Réunion, soit 8 960 €. Il équivaut à 77 % du Smic annuel net pour l'année 2006. La majorité de ces salariés, soit 40 000, peuvent même être classés parmi les "très bas salaires" car ils ont perçu moins de la moitié du revenu médian (58 % du Smic annuel).

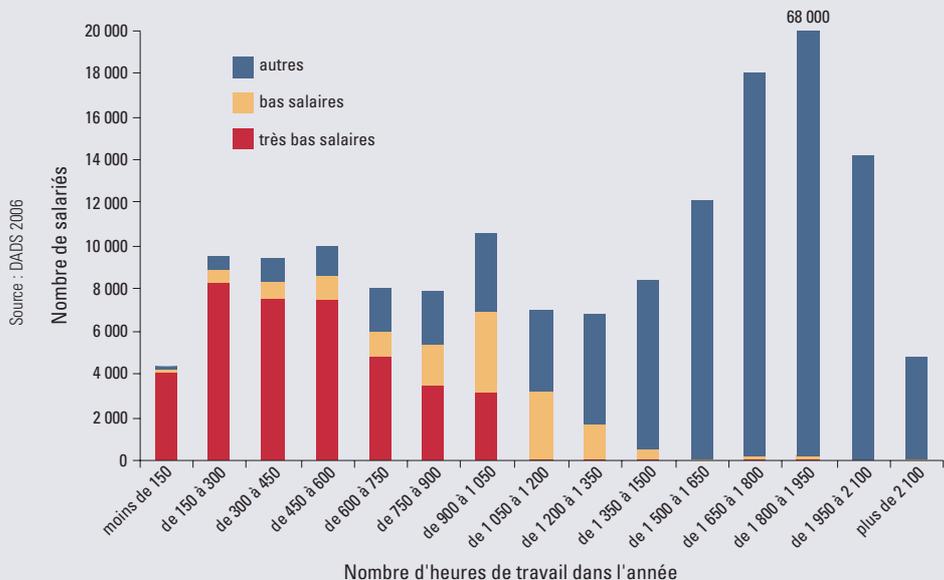
Ce constat n'est pas spécifique à La Réunion. La fraction (27 %) des salariés rémunérés sous le seuil de bas salaire y est proche de celle de la France métropolitaine (25 %). Pour ces deux territoires, le seuil de bas salaire a été calculé relativement à leurs caractéristiques propres. Celui de la France métropolitaine est sensiblement supérieur à celui de La Réunion : 10 600 € contre 8 960 €. Si on avait appliqué le seuil métropoli-

### Les bas salaires à La Réunion et en métropole en 2006

		La Réunion	Métropole	
Source : DADS 2006	Revenu salarial annuel net	Médiane	13 440 €	15 920 €
	Les bas salaires	Seuil de bas salaire	8 960 €	10 610 €
		Nombre de salariés sous le seuil	54 560	5 466 800
% des salariés en dessous du seuil		27,4	25,1	
Les très bas salaires	Seuil de très bas salaire	6 720 €	7 960 €	
	Nombre de salariés sous le seuil	39 300	3 895 400	
	% des salariés en dessous du seuil	19,7	17,9	

<sup>1</sup> Appelé aussi dans cette étude "seuil de bas salaire".

## Répartition des salariés selon le nombre d'heures de travail dans l'année et leur situation de bas salaire (et très bas salaire) ou non



La part des salariés faiblement rémunérés est inversement proportionnelle au volume d'heures travaillées dans l'année. Elle est de 85 % pour ceux qui ont travaillé 450 à 600 heures, et descend à 50 % pour la tranche allant de 1 050 à 1 200 heures annuelles. Dans les durées de travail plus élevées, les bas salaires ne sont plus majoritaires et disparaissent quasiment au-delà de 1 350 heures.

tain à la population réunionnaise, on aurait comptabilisé 68 000 travailleurs à bas salaire.

De 2002 à 2006, le nombre des salariés réunionnais sous le seuil de bas salaire a significativement baissé, passant de 62 000 à 55 000 personnes. Cette évolution est liée en partie à celle des contrats en emplois aidés, leur nombre ayant sensiblement baissé au cours de cette même période.

### Travail temporaire et temps partiel

Les salariés qui sont sous le seuil des bas salaires ont pour la plupart un salaire horaire proche du Smic (de 0,9 à 1,3 Smic) et 20 % d'entre eux ont gagné plus de 1,3 Smic. Les bas salaires s'expliquent essentiellement par un travail temporaire et/ou un temps partiel, c'est-à-dire un faible volume d'heures travaillées : en moyenne 600 heures dans l'année (soit l'équivalent de quatre mois à temps complet) pour un revenu annuel de 5 030 €.

durée n'excédant pas six mois, et un quart ont exercé une activité salariée allant de six mois à moins d'un an. La durée hebdomadaire du travail tient un rôle tout aussi déterminant : plus de la moitié des faibles rémunérations annuelles sont liées au temps partiel, aussi bien à La Réunion (56 %) qu'en métropole (54 %). Par ailleurs les faibles durées d'emploi se combinent souvent au travail à temps partiel. Parmi les salariés faiblement rémunérés, quatre sur dix sont dans ce cas. Le salaire annuel médian pour les salariés occupés à temps partiel s'établit à 6 500 € (15 000 € pour ceux à temps complet).

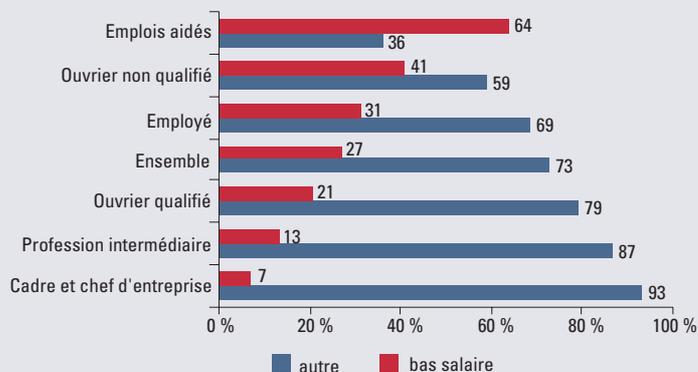
### Ouvriers et employés

Parmi les catégories socioprofessionnelles, les ouvriers non qualifiés sont les plus concernés par les bas salaires (41 %), en particulier les ouvriers de l'agriculture et de la construction. Les ouvriers qualifiés sont mieux rémunérés (21 % de bas salaires).

Pour les employés, on compte 31 % de bas salaires. Les employés de commerce et les personnels des services directs aux particuliers sont les plus touchés (respectivement 35 % et 46 %). Ils travaillent pour la plupart dans le commerce de détail (caissiers, vendeurs), l'hôtellerie-restauration (serveurs, commis de restaurant, aides de cuisines) et les services opérationnels (intérimaires, agents de sécurité, de nettoyage ou de voirie). Ils sont également très nombreux dans l'administration publique et les activités associatives (48 % de bas salaires).

Parmi ces travailleurs, rares sont ceux qui ont occupé un emploi régulier tout au long de l'année : la majorité (60 %) ont eu des contrats de courte

### Part des bas salaires selon la catégorie socioprofessionnelle

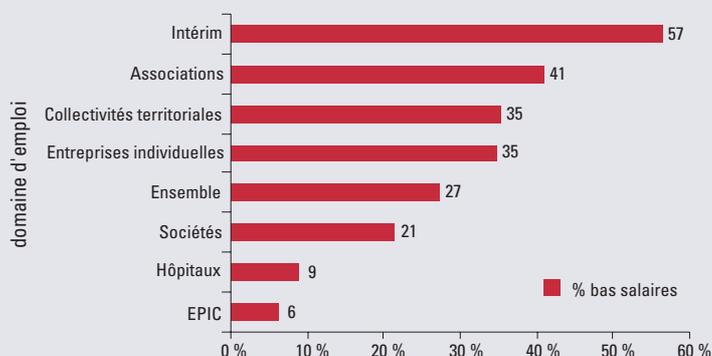


Source : DADS 2006

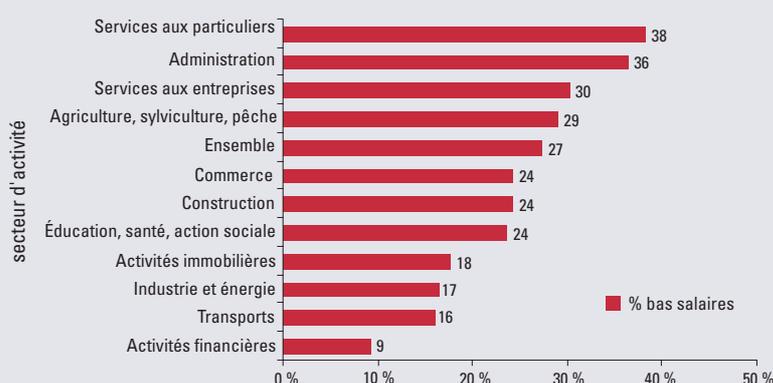
#### Remarque :

Les salariés en emploi aidé n'ont pas été codifiés selon la catégorie socioprofessionnelle (ouvrier, employé ...) dans les DADS. Par ailleurs, ce type de contrat n'est pas systématiquement précisé dans les DADS, leur nombre, 14 000 en 2006, est sous-estimé.

## Part des bas salaires selon le domaine d'emploi



## Part des bas salaires selon l'activité économique de l'employeur



## Les jeunes et les femmes plus affectés

Les salariés les plus jeunes sont massivement concernés par de faibles rémunérations. Parmi les moins de trente ans, la part des bas salaires est deux fois plus élevée que chez les 30-49 ans. Ils représentent 45 % des bas salaires pour moins de 30 % de l'ensemble des salariés. Si le niveau de salaire progresse avec l'âge et l'expérience professionnelle, le principal facteur d'inégalité est l'emploi de courte durée : parmi les moins de trente ans, six salariés sur dix ont travaillé moins d'une année entière en 2006. Au-delà de cette classe d'âge, cette proportion est seulement d'un tiers pour les 30-49 ans et d'un quart pour les plus de 50 ans.

La proportion de personnes recevant un bas salaire est aussi plus élevée chez les femmes (33 %) que chez les hommes (23 %). Les femmes occupent 40 % des emplois mais elles perçoivent 50 % des bas salaires. Si en métropole les femmes perçoivent près de 60 % des faibles rémunérations, elles sont en proportion plus nombreuses à occuper un emploi.

La faible rémunération des femmes est surtout liée à leurs conditions d'emploi car elles travaillent plus souvent à temps partiel (32 %) que les hommes (15 %). La durée d'emploi n'est pas, par contre, un facteur discriminant, on observe que les hommes et les femmes ont travaillé en moyenne autant de jours dans l'année.

## Évolution de la part des salariés sous le seuil de bas salaires de 2002 à 2006

		2002*	2003	2004	2005	2006
La Réunion	Salaire médian	11 220 €	11 560 €	12 070 €	12 740 €	13 440 €
	Nombre de salariés	187 300	193 310	192 840	197 320	199 400
	Seuil de bas salaire	7 480 €	7 700 €	8 040 €	8 490 €	8 960 €
	Nombre de salariés en dessous du seuil	61 910	63 080	61 080	58 340	54 560
	% des bas salaires	33,1	32,6	31,7	29,6	27,4
France métropolitaine	Salaire médian	14 300 €	14 350 €	14 780 €	15 520 €	15 920 €
	Seuil de bas salaire	9 530 €	9 570 €	9 850 €	10 350 €	10 610 €
	% des bas salaires	27,8	28,3	27,9	25,7	25,1

\* hors salariés de l'agriculture en 2002.

La variable d'analyse retenue est le salaire annuel net total appelé aussi "revenu salarial annuel". Il comprend le ou les salaires, les primes et éventuellement les indemnités chômage. Pour définir les "bas salaires", le critère retenu est un seuil égal aux deux tiers du salaire net annuel total médian. Le seuil de "très bas salaire" est égal à la moitié de ce salaire médian.

## Des effets propres au salarié et des effets de structure

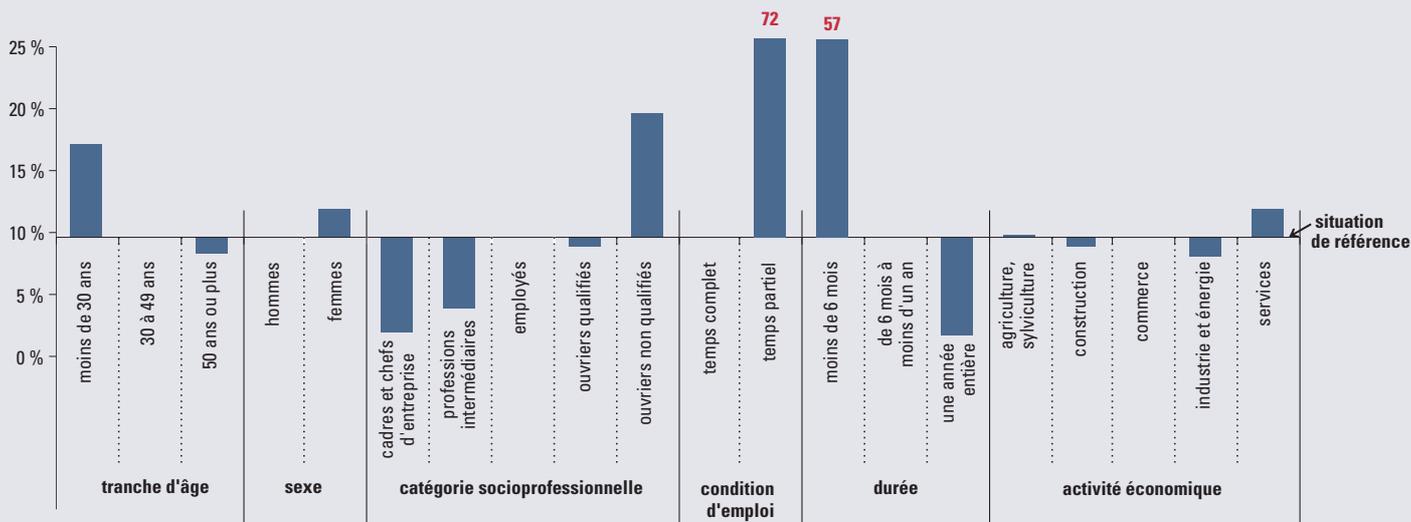
À partir d'une situation de référence, puis en faisant évoluer chacun des facteurs inhérents au salarié (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle...) et chaque caractéristique propre à son employeur (activité économique), on peut isoler chaque facteur et analyser son rôle plus ou moins déterminant sur le niveau de rémunération.

Ainsi, en prenant pour référence un homme ayant entre 30 et 49 ans, employé dans une entreprise de commerce, ayant travaillé à temps complet entre six et moins de 12 mois, cette personne a une probabilité de 9,7 % de percevoir un bas salaire en 2006. Un salarié ayant moins de 30 ans et présentant par ailleurs les

mêmes caractéristiques que l'individu de référence a une probabilité de 17 % de percevoir un bas salaire. Toutes choses égales par ailleurs, cette probabilité sera pour un ouvrier non qualifié de 19,5 %, soit deux fois plus importante que pour un employé.

Les effets de la condition d'emploi ou de la durée d'emploi sont bien plus pénalisants. La même personne de référence voit ainsi son risque d'être à bas salaire s'élever à 72 % en exerçant son travail à temps partiel. Ce risque atteindrait 57 % si sa durée d'emploi n'excédait pas six mois dans l'année mais tomberait à 2 % en cas d'embauche sur une année entière.

### Probabilité estimée d'être à bas revenu vs ne pas l'être



Source : DADS 2006, hors emplois aidés.

Lecture : Les hommes âgés de 30 à 49 ans, employés dans le commerce, ayant travaillé entre six et moins de 12 mois, à temps complet, correspondent à la situation de référence. Ces personnes ont une probabilité de 9,7 % d'être à bas salaire. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont une probabilité de 12 % d'être à bas salaire.

Les secteurs d'activité qui emploient le plus de femmes pour un bas salaire sont l'administration publique (8 850 salariées), le commerce de détail (3 800) et la santé-action sociale (3 600). Ces trois secteurs d'activité sont à majorité féminins. Pour les hommes, ce sont les secteurs de l'administration (4 600 salariés), la construction (4 500) et les services opérationnels (4 200).

### Les activités qui recourent largement aux bas salaires

Les rémunérations annuelles sont très différentes selon le domaine d'emploi. L'intérim est celui où la part des bas revenus annuels est la plus forte, plus de la moitié de ses emplois sont concernés.

La précarité de l'emploi est particulièrement sensible dans le secteur associatif et celui des entreprises individuelles, chacun de ces domaines d'emploi représente 15 % des salariés faiblement rémunérés. Par ailleurs, un quart des personnes sous le seuil de bas salaire a travaillé dans les collectivités territoriales qui proposent un grand nombre de contrats aidés, le plus souvent assortis

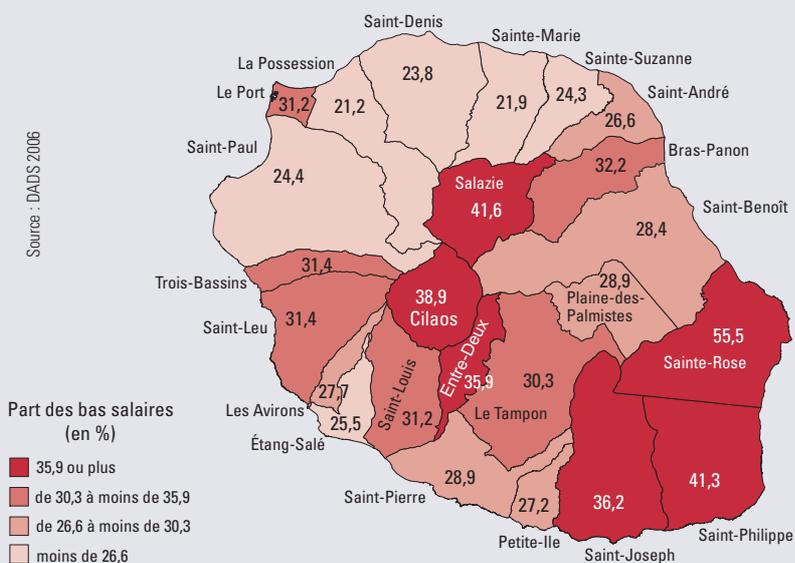
## De fortes disparités géographiques

Les revenus d'activité sont très inégalement répartis suivant la commune de résidence. Dans les communes du Nord, de Sainte-Suzanne à Saint-Paul en passant par le chef-lieu, la part des salariés faiblement rémunérés est inférieure à la moyenne régionale. La proportion de résidents travaillant comme cadre, chef d'entreprise ou exerçant une profession intermédiaire y est grande : de 23 % à Sainte-Suzanne à 34 % à La Possession. C'est aussi la situation à l'Étang-Salé ou aux Avirons et dans une moindre mesure, à Saint-Pierre et à Saint-André.

À l'inverse, la part de bas salaires est sensiblement plus élevée au Port ou à Trois-Bassins, à Saint-Benoît, à Saint-Louis ou à Sainte-Rose. Ce sont des communes à plus forte dominante d'employés ou d'ouvriers. Saint-Louis et Le Port comptent respectivement 12,5 % et 16,5 % de cadres, chefs d'entreprise et professions intermédiaires qui en sont résidents.

Les communes où on observe les taux de bas salaires les plus forts sont le plus souvent celles où résident de nombreux travailleurs en emplois aidés : dans le Sud à Saint-Philippe et à Saint-Joseph, dans les hauts à Salazie, à l'Entre-Deux et à Cilaos.

## Part des salariés sous le seuil de bas salaire selon la commune de résidence



d'une courte durée d'emploi. Si les salariés des sociétés représentent plus de la moitié des emplois, par contre le pourcentage de bas revenus y est plus faible.

L'étude par secteur d'activité révèle quelques secteurs où la proportion de bas salaires est très forte. C'est le cas des services aux particuliers qui recourent largement au temps partiel (32 %) et où la durée moyenne du travail est courte (9

mois en moyenne). L'emploi précaire y est particulièrement important, notamment pour les emplois des services personnels et l'hôtellerie-restauration avec plus de 40 % de salariés sous le seuil de bas salaire.

Dans les activités d'administration (hors agents de l'État), la part des faibles rémunérations annuelles est comparable (37 %), avec un nombre élevé d'emplois aidés et un fort taux de temps

partiel (36 %). On compte un tiers de salariés à bas salaire dans l'administration publique et la moitié dans les activités d'administration des organismes associatifs.

Troisième secteur le plus touché par les bas salaires, les services aux entreprises sont essentiellement concernés dans les activités de sélection et fourniture de personnel et les activités de nettoyage (43 %). On observe aussi des pourcentages de bas salaires élevés dans le commerce de détail (30 %) et le secteur éducatif (28,4 %).

En valeur absolue, les secteurs qui comptent le plus grand nombre de salariés sous le seuil de bas salaires sont l'administration (17 800 salariés), le commerce (7 900 salariés), les services aux entreprises (7 700) et l'éducation-santé-action sociale (6 000).

Claude **TOUZET**,  
assistant d'études

## Source et champ de l'étude

Les données utilisées sont celles des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de l'année 2006. Le champ est celui des salariés du secteur privé et semi-public résidant à La Réunion. Il comprend l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents de l'État, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extraterritoriales. En revanche, sont compris les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière. Sont inclus également les établissements publics à caractère industriel et commercial.

Pour cette étude, on ne garde que les postes dits non annexes ou "vrais emplois". Ce filtre permet de ne pas retenir les postes "annexes", caractérisés par des seuils très bas en terme de rémunération ou de volume de travail. Les apprentis et les stagiaires ont été exclus du champ de l'étude, les emplois aidés ont été conservés.